

ATIPIC
Nicole LEVEQUE, Présidente
26 rue de l'Inondation
76400 Fécamp
Téléphone : +33.670010932
Mail : atipic-contact@orange.fr
Siret : 809 830 524 00025
Nr D.A : 28760675076

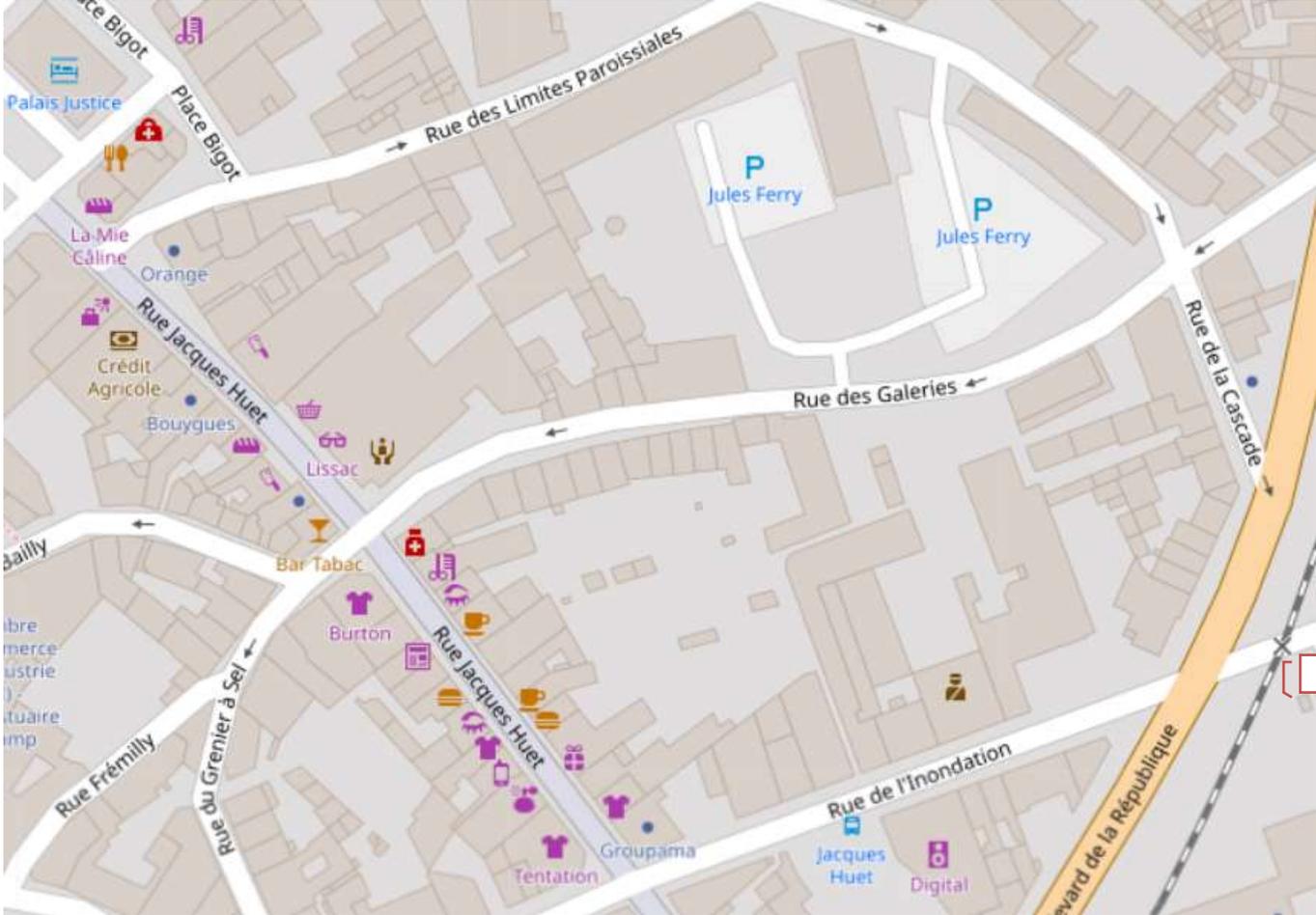
Livret d'accueil des stagiaires

SOMMAIRE

1.	<i>SITUATION GEOGRAPHIQUE</i>	3
2.	<i>INFORMATIONS SUR LA FORMATION</i>	4
3.	<i>DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE</i>	4
4.	<i>REGLES DE SECURITE</i>	4
5.	<i>REGLEMENT INTERIEUR</i>	4

ATIPIIC est un centre de formation basé en Ile-de-France, créé en 2014.

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE



 Restauration

2. INFORMATIONS SUR LA FORMATION

Pendant toute la durée de la formation, les horaires seront de 9 heures 15 à 17 heures 30. Une pause d'une heure quinze minutes sera prévue pour le repas du midi. D'autres petites pauses seront aménagées dans la journée.

Pendant les heures de formation, les téléphones portables devront être mis en mode silencieux, sauf accord express du formateur.

En cas d'absence ou de retard, vous devez en avertir le formateur.

3. DROITS ET DEVOIRS DU STAGIAIRE

- Le stagiaire doit prendre connaissance du règlement intérieur et s'y conformer.
- Chaque stagiaire est tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement).
- Chaque stagiaire se doit de respecter des règles d'hygiène et de civilité.
- Le stagiaire étant acteur de sa formation, la richesse de celle-ci dépendra de son dynamisme propre et de son implication personnelle.

4. REGLES DE SECURITE

- Les stagiaires devront veiller à leur sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.
- Tout accident ou incident survenu à l'occasion de la formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou par les personnes témoins au responsable de la formation ou à son représentant.
- Les stagiaires ont l'interdiction d'introduire dans les locaux des armes à feu et des produits de nature inflammable ou toxique.
- Les consignes d'incendie, notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires.

Ces derniers sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par le formateur ou son représentant.

5. REGLEMENT INTERIEUR

Document remis à part.